

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 12 août 2024, à 19h30, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:  
Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

**01-08-24**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juillet 2024
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 23 juillet 2024
  - 3.3 - Séance extraordinaire du 26 juillet 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - Embauche d'un adjoint administratif
  - 5.4 - Reconnaissance à Samuel Larochelle
  - 5.5 - Passeport animal
  - 5.6 - Colloque annuel de la zone 10 de l'ADMQ
  - 5.7 - Licence CANVA
  - 5.8 - Appui à la lettre de la FQM - demande pour PAVL
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Travaux d'urgence du 6 juillet 2024
- 7 - COMITÉ ET LOISIRS
  - 7.1 - Prix de participation pour le Défi Évasion
  - 7.2 - Projet Signature
  - 7.3 - Rénovations au chalet des loisirs
  - 7.4 - Prix aux jeunes ayant joué au base-ball
- 8 - TERRAIN DE STATIONNEMENT AU PIED DU MONT BONNET
- 9 - LÉGISLATION
  - 9.1 - Adoption du règlement # 376-24 » RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES PRIVÉES, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-14 RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION DE PONCEAU DONNANT ACCÈS AUX TERRAINS PRIVÉS
- 10 - CORRESPONDANCE
  - 10.1 - Lettre d'un citoyen relativement à l'état du rang du lac
- 11 - VARIA

- 11.1 - Immeuble de 6 logements abordables
  - 11.2 - Rendez-vous du président de la FQM
  - 11.3 - Demandes de subventions
  - 11.4 - Demande de déneigement du rang St-Armand jusqu'à l'érablière de Guillaume Fontaine
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS  
13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**02-08-24**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 juillet 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**03-08-24**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 23 juillet 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**04-08-24**

#### **3.3 - Séance extraordinaire du 26 juillet 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

### **4 - FINANCES**

**05-08-24**

#### **4.1 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 250 802,64\$ pour le mois de juillet 2024 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

## **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **5 - ADMINISTRATION**

#### **5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juillet est remis à chaque membre du conseil municipal.

#### **5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

A tour de rôle, le maire et les conseillers font état de leurs activités du dernier mois.

**06-08-24**

#### **5.3 - Embauche d'un adjoint administratif**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le maire Daniel Thibault et les conseillères Marie-Hélène Ménard et Martine Rouillard ainsi que la directrice générale Stéphanie Lamontagne, à sélectionner le candidat ou la candidate qui sera retenu(e) au poste d'adjoint(e) administratif et de déterminer les conditions du contrat de travail en conformité avec ce qui est prévu au Manuel de l'employé et la grille salariale. Une résolution confirmant l'embauche pourra être adoptée par la suite.

D'AUTORISER la directrice générale Stéphanie Lamontagne et/ou le maire Daniel Thibault, à signer le contrat de travail de cet(te) adjoint(e) administratif aux conditions qui auront été convenues.

ADOPTÉE

**07-08-24**

#### **5.4 - Reconnaissance à Samuel Laroche**

Le conseil souhaite souligner la réception par le conseiller Samuel Laroche, d'un certificat de reconnaissance délivré par la Ministre de la diversité, de l'inclusion et des personnes en situation de handicap, madame Kamal Khera.

Ce certificat lui est décerné pour sa contribution à bâtir un Canada plus accessible et inclusif grâce à sa participation à la composante innovation jeunesse du fonds pour l'accessibilité, qui a permis d'aller chercher une subvention de 10 000\$ pour la Société du Patrimoine pour des travaux à être effectués à la galerie menant au patio et 10 000\$ pour le Comité des Loisirs pour la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au chalet des loisirs.

**08-08-24**

#### **5.5 - Passeport animal**

ATTENDU QUE l'encadrement des animaux est régi par le Gouvernement du Québec, notamment par la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et le *Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés*;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec exige minimalement que les

municipalités appliquent le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les ressources humaines ni matérielles pour procéder à l'application de ce Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement 355-22 "Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés" contient les dispositions adoptées par le conseil pour la gestion des animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Magloire;

ATTENDU QUE la Municipalité avait auparavant une entente avec l'Escouade canine MRC pour l'application de ce Règlement, laquelle est terminée depuis le 30 juin 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité ne souhaite pas renouveler la susdite entente;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part de Passeport animal pour offrir le service de médailles et gestion des chiens errants ou dangereux;

ATTENDU QUE Passeport animal n'a aucun lien avec Escouade canine MRC;

ATTENDU QUE Passeport animal offre de fournir le service moyennant des frais de 5\$ par habitant, ce qui représenterait 3660\$ en utilisant le nombre de citoyens indiqué sur le site du MAMH (732), de 30\$ par médaille et un tarif horaire de 65\$ de l'heure pour les urgences de fin de semaine;

ATTENDU QUE Passeport animal a reçu l'accréditation du MAPAQ pour la portion refuge en plus de pouvoir assurer la gestion des médailles et le respect de la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de service de Passeport animal et autoriser la directrice générale Stéphanie Lamontagne à signer le contrat de services en demandant toutefois que cette entente soit valide jusqu'au 31 décembre 2025 et non pour 5 ans et en demandant les petits correctifs que la directrice générale a soumis au conseil pour approbation.

ADOPTÉE

**09-08-24**

**5.6 - Colloque annuel de la zone 10 de l'ADMQ**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à participer au colloque annuel de la zone 10 de l'ADMQ qui aura lieu à Lac-Etchemin les 11 et 12 septembre 2024 et de payer les frais d'inscription de 160\$ + taxes.

ADOPTÉE

**10-08-24**

**5.7 - Licence CANVA**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PAYER la licence annuelle équipe (jusqu'à 3 utilisateurs) de CANVA au montant de 390\$.

ADOPTÉE

**11-08-24**

**5.8 - Appui à la lettre de la FQM - demande pour PAVL**

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) a fait parvenir un courriel aux municipalités membres, rappelant que des discussions tenues ayant eu

lieu au printemps dernier avec des responsables du Ministère des transports et de la mobilité durable concernant le renouvellement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), faisaient part d'une bonification au volet double vocation.

ATTENDU QUE ces bonifications sont essentielles pour les municipalités qui, comme la nôtre, voient leurs routes affectées quotidiennement par des dizaines, parfois centaines, de transports routiers liés aux activités forestières et minières.

ATTENDU QU'à la mi-juillet 2024, une annonce a été faite à l'effet que cette bonification est abandonnée.

ATTENDU QUE cette décision affectera sérieusement les finances de notre municipalité, surtout si on ajoute le fait que la dernière demande au Programme d'aide à la voirie locale au volet projets particuliers d'amélioration d'envergure (PPA-ES) a été rejetée, tout comme celles présentées par la majorité des municipalités de la MRC des Etchemins.

ATTENDU QUE la municipalité fondait ses espoirs sur le renouvellement du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 afin de lui apporter un soutien financier devant les augmentations faramineuses des coûts pour le maintien des infrastructures municipales, le programme précédent (2019-2023) ayant rapporté 930 242\$ aux coffres municipaux.

ATTENDU QU'à la mi-juillet également, la municipalité recevait la confirmation que le montant qui lui est attribué pour la TECQ 2024-2028 totalisera 657 578\$, avec possibilité d'une bonification de 65 758\$ en respectant certains critères d'écoresponsabilité, ce qui est une nette diminution alors que les coûts ont augmenté considérablement et que l'état des infrastructures municipales incluant les routes ne va pas en s'améliorant.

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas le soutien financier adéquat pour assurer l'entretien du réseau routier, des ponts et autres infrastructures, dont près de 44 kilomètres lui ont été transférés par le gouvernement en 1993 et dont elle doit maintenant assurer l'entretien, sans le soutien financier nécessaire.

ATTENDU QU'encore une fois, les régions sont défavorisées par rapport aux grands centres et ont pourtant les mêmes obligations à remplir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPUYER les démarches faites par la FQM et de demander au gouvernement de reconsidérer sa décision et de conserver les bonifications proposées au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet double vocation.

DE DÉNONCER cette situation inacceptable à notre députée, madame Stéphanie Lachance, ainsi qu'au Ministère des transports et de la mobilité durable, en leur adressant copie de la présente résolution.

DE DEMANDER au gouvernement par le biais de son Ministère des transports et de la mobilité durable, de reconsidérer les bonifications au volet double vocation.

D'ENVOYER copie de la présente résolution à la FQM en appui à leurs démarches.

ADOPTÉE

## **6 - VOIRIE**

**12-08-24**

### **6.1 - Travaux d'urgence du 6 juillet 2024**

ATTENDU QUE les pluies importantes qui se sont abattues sur Saint-Magloire dans la nuit du 5 au 6 juillet 2024 ont causé des dommages à l'entrée de la rue du Domaine de la rivière-aux-originaux;

ATTENDU QUE des évacuations étaient nécessaires afin de protéger la sécurité des gens qui se trouvaient coupés de tout accès au chemin public;

ATTENDU QUE la promaire Marie-Hélène Ménard qui agissait en remplacement du maire Daniel Thibault, la directrice générale et le contremaître aux travaux publics ont convenus des procédures à suivre afin de respecter les règles de la sécurité civile;

ATTENDU QUE les travaux engendrés par cet événement n'étaient pas prévus au budget.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RATIFIER toutes les décisions prises en urgence le 6 juillet 2024, relativement à l'évacuation des citoyens concernés, la demande d'intervention du service de sécurité incendie pour procéder aux évacuations de façon sécuritaire et l'intervention de la Sûreté du Québec nécessaire pour gérer certains citoyens plus récalcitrants.

DE RATIFIER la décision prise de procéder au remplacement du ponceau permettant d'accéder à la rue du Domaine de la rivière-aux-originaux par un ponceau de 24 pouces de diamètre, de même qu'au remplacement des ponceaux des entrées 144 et 148 par des ponceaux de même diamètre. Conformément à la réglementation en vigueur, les travaux seront assumés par la municipalité mais le ponceau est aux frais du propriétaire riverain.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec, secteur sécurité civile, toute aide financière pouvant payer une partie des coûts engendrés par cet événement et d'autoriser la Directrice générale à signer toute lettre, formulaire ou autre document utile ou nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

## **7 - COMITÉ ET LOISIRS**

**13-08-24**

### **7.1 - Prix de participation pour le Défi Évasion**

ATTENDU QUE le parcours animé de type Défi Évasion intitulé À la recherche du trésor du mont Bonnet est en fonction dans les sentiers Les Verts Boisés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une grande participation à cette activité unique en région;

ATTENDU QUE des partenariats sont possibles avec Les Sentiers des Etchemins et le Parc du Massif du sud afin d'offrir des prix de participation parmi les joueurs qui auront accepté de compléter le questionnaire que l'on retrouve à la fin du jeu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre faite par le Parc du Massif du Sud et d'offrir parmi les participants à notre Défi Évasion une nuitée en camping pour 2 adultes et 2 enfants ainsi qu'un 2e prix de participation consistant en un panier cadeau d'objets aux couleurs du Parc;

D'ACCEPTER l'offre faite par Les Sentiers des Etchemins d'offrir une nuitée dans un refuge rustique comme prix de participation à notre jeu Défi Évasion;

DE PROMOUVOIR la participation des partenaires mentionnés ci-dessus à chaque publication faite relativement à notre parcours animé;

D'OFFRIR 2 prix additionnels consistant en des articles (tuque et chandail) aux couleurs de la Municipalité;

D'EFFECTUER le tirage de tous ces prix au hasard parmi les participants ayant complété le questionnaire en ligne;

D'EFFECTUER le tirage après la fin de l'activité, c'est à dire au début de novembre 2024.

ADOPTÉE

**14-08-24**

### **7.2 - Projet Signature**

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le maire Daniel Thibault et la directrice générale Stéphanie Lamontagne à assister à la présentation du projet Signature organisée par la MRC, laquelle aura lieu à Lac-Etchemin le 29 août prochain, et de leur rembourser leurs frais de déplacement sur production de pièces justificatives.

ADOPTÉE

### 7.3 - Rénovations au chalet des loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité, de concert avec le Comité des loisirs de Saint-Magloire, a un projet de rénovation du chalet des loisirs;

ATTENDU QUE des plans ont été réalisés et des soumissions obtenues;

ATTENDU QUE la directrice générale et le conseiller Gino Tanguay avaient été mandatés pour faire des demandes d'aide financière pour la réalisation de ce projet en vertu des résolutions 15-09-23 et 25-10-23;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu les aides financières suivantes:

PROGRAMME	MAXIMUM POSSIBLE	MONTANT OBTENU
Nouveaux Horizons	25 000 \$	25 000 \$
Jeune Leader	10 000 \$	10 000 \$
St-Mag Fest		5 000 \$

ATTENDU QUE les soumissions obtenues lors des demandes de subvention ont été mises à jour et se détaillent maintenant comme suit :

Pour les armoires, comptoirs et tables: Armoires GL un montant de 15 850\$ + taxes

Pour le revêtement extérieur du chalet et garage, construction d'une terrasse arrière, remplacement de la galerie avant et du garde soleil, rénovation de la salle de bain, installation d'une porte pour personnes à mobilité réduite: Construction Patrice Roy inc. un montant de 121 813 \$ + taxes. Une soumission avait été demandée à 5 autres entrepreneurs et aucun d'eux n'en a produit malgré de nombreux suivis.

Pour le retrait du système de chauffage à l'huile, installation d'une thermopompe haute performance: L'Atelier du Métal : 8 853,97 \$ + taxes. La soumission pour la fournaise n'a pas été mise à jour puisque cette solution s'était avérée moins économique lors de l'obtention des soumissions initiales en juillet 2023.

Pour un système de caméras de surveillance avec enregistreur numérique réseau, : Securitas Technologie au coût de 2 804,20 \$ + taxes.

ATTENDU QUE suite aux soumissions ci-dessus, le coût total des travaux s'élèverait à 149 321,17 \$.

ATTENDU QUE les montants obtenus en subvention ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts.

ATTENDU QUE la municipalité doit fournir une part du milieu et qu'elle dispose de sommes disponibles dans le Programme de soutien aux projets structurants, lesquelles doivent être engagées avant la fin de l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE UNE DEMANDE auprès du PSPS afin de couvrir les sommes manquantes à la réalisation du projet de revitalisation et réaménagement du chalet des loisirs, soit 109 321,17 \$ + le montant de taxes non récupérables.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le formulaire de demande ainsi que tout autre document ou formulaire jugé nécessaire ou utile aux fins de la présentation de cette demande.

ADOPTÉE

16-08-24

#### **7.4 - Prix aux jeunes ayant joué au base-ball**

ATTENDU QUE depuis 2023, la balle-molle a été remise en force à Saint-Magloire grâce à l'implication de parents bénévoles;

ATTENDU QU'un groupe d'enfants joue pour le plaisir tous les jeudis depuis le mois de mai;

ATTENDU QUE dans la planification stratégique de la municipalité, il est prévu de soutenir les initiatives sportives, l'activité physique et les bonnes habitudes de vie;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite féliciter les jeunes participants à cette activité et en favoriser l'accessibilité à des jeunes n'ayant pas les équipements requis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PROCÉDER À L'ACHAT de gants de base-ball usagés pour enfants pour une somme d'environ 200\$.

D'OFFRIR à chaque jeune inscrit à cette activité et présent à l'activité de fin de saison un certificat cadeau pour une crème glacée au Rucher le Cam.

ADOPTÉE

17-08-24

#### **8 - TERRAIN DE STATIONNEMENT AU PIED DU MONT BONNET**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'offre de service faite le 12 août 2024 par le Groupement Forestier relativement aux travaux de coupe et retrait du bois se trouvant sur un espace d'environ 130' X 90' sur le terrain nous appartenant au pied du mont Bonnet, à taux horaire. Il est convenu dans cette offre que 100% du produit de vente au chemin reviendra à la municipalité.

D'AUTORISER la directrice générale, Stéphanie Lamontagne, à signer l'entente avec le Groupement.

ADOPTÉE

#### **9 - LÉGISLATION**

18-08-24

##### **9.1 - Adoption du règlement # 376-24 » RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES PRIVÉES, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-14 RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION DE PONCEAU DONNANT ACCÈS AUX TERRAINS PRIVÉS**

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 juillet 2024

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 juillet 2024

Il est proposé par: Gino Tanguay,

Et appuyé par: Étienne Ménard,

QUE le règlement #376-24 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES PRIVÉES, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-14 RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION DE PONCEAU DONNANT ACCÈS AUX TERRAINS PRIVÉS. soit adopté.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

## **10 - CORRESPONDANCE**

### **10.1 - Lettre d'un citoyen relativement à l'état du rang du lac**

La directrice générale fait part au Conseil de correspondances reçues de citoyens relativement à l'état de la chaussée du rang du Lac et demandant quelles sont les intentions du conseil à ce sujet.

Elle précise avoir autorisé l'ajout de matériel temporaire en début août, mais que ce sera à refaire l'an prochain. Le conseil souhaite obtenir certaines informations financières et reporte la prise de décision à une séance ultérieure.

## **11 - VARIA**

### **11.1 - Immeuble de 6 logements abordables**

De nouvelles informations ont été transmises ce soir aux membres du conseil qui souhaite prendre le temps de bien les analyser avant de prendre une décision. Le sujet est donc reporté à une séance ultérieure.

19-08-24

### **11.2 - Rendez-vous du président de la FQM**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le maire Daniel Thibault à participer à la rencontre organisée à Saint-Georges le 20 août 2024, pour les élus et directeurs généraux, avec notamment le président de la FQM, afin de discuter des enjeux et des défis auxquels les municipalités sont confrontées.

DE LUI REMBOURSER ses frais de déplacement.

ADOPTÉE

20-08-24

### **11.3 - Demandes de subventions**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à présenter une demande rétroactive de 2 ans au volet Double vocation en raison de l'utilisation de nombreuses routes municipales pour le transport forestier.

D'AUTORISER la directrice générale ou madame Geneviève St-Pierre de la firme Tétra Tech QI inc. à compléter le formulaire de travaux complexes relatif au programme PRIMEAU 2023 et à le transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ou à la firme Tétra Tech QI inc. qui est par les présentes autorisée à transmettre la demande et le formulaire pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

### **11.4 - Demande de déneigement du rang St-Armand jusqu'à l'érablière de Guillaume Fontaine**

La directrice générale informe le conseil qu'une demande a été faite afin de déneiger le rang St-Armand jusqu'au lot 5 067 643 pour les fins de transport d'eau d'érable. Le conseil souhaite connaître les possibilités pour les équipements de déneigement de se virer à proximité et à quels coûts avant de prendre une décision.

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**21-08-24**

## **13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 20h23.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale et greffière-trésorière